DESTINATION QUIMPER CORNOUAILLE

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Ouverture au public des entreprises cornouaillaises

Participer au développement et à l'optimisation des visites d'entreprises en Cornouaille

Cet AMI constitue la seconde phase du dispositif de la Destination Quimper Cornouaille pour les entreprises qui s'ouvrent ou qui souhaitent ouvrir leurs portes au public.

Il s'agit à présent de permettre aux entreprises qui ont bénéficié de l'expertise d'Entreprise et Découverte au travers d'un accompagnement individualisé (audit), de déposer un dossier de demande d'aide à l'investissement auprès de la Destination.

Cette demande d'aide à l'investissement est basé sur le contenu du rapport d'audit et des préconisations émises par Entreprise et Découverte.

Sont éligibles :

Cette opportunité est ouverte aux 24 entreprises du réseau de la Destination ouvrant leurs portes au public ou qui en ont le projet et qui ont bénéficié du dispositif individualisé de l'association Entreprise et Découverte entre décembre 2022 et juin 2025.

Date limite de dépôt de dossier le 31.12.25

Ouverture au public des entreprises cornouaillaises - Aides à l'investissement

Contexte

Soutenue par la **Région Bretagne**, la Destination Quimper Cornouaille a fait de la valorisation des savoir-faire un de ses axes de développement majeurs.

Les fonds accessibles dans le cadre de cet AMI sont régionaux et émanent des ressources publiques allouées spécifiquement à la Cornouaille. Ces fonds sont proposés afin de soutenir le développement et l'amélioration des initiatives touristiques locales, conformément aux priorités et aux besoins identifiés par la stratégie de la Destination.
Leur attribution est soumise à validation du Conseil Régional de Bretagne.

Tous les projets accompagnés et les entreprises soutenues dans leur développement de la visite d'entreprise, tant auprès des habitants du territoire que des visiteurs touristiques, doivent avoir pour **objectif d'enrichir l'expérience client et d'optimiser l'accueil du public sur place.**

Ambitions

- L'objectif de l'AMI lancé en 2024 est de faire de la valorisation des savoir-faire un **vecteur de découverte de la Cornouaille** et un facteur de rééquilibre des flux sur le territoire.

- La Destination Quimper Cornouaille souhaite faire de la **richesse de l'offre de de visite d'entreprise une réelle particularité** vis-à-vis des autres destinations bretonnes.

- Il s'agit donc de proposer un **tourisme "non délocalisable", ancré aux valeurs et aux réalités de la Cornouaille**, et de permettre la désaisonnalisation de la fréquentation touristique.

DESTINATION QUIMPER CORNOUAILLE

VOLET ° 1

Signalétique intérieure et extérieure

Quelques idées de signalétiques intérieure et extérieure

- Marquage au sol facilitant la déambulation
- Panneaux de signalétique (information de circulation, rappel des règles de sécurité etc.)
- Fléchage au sol ou mural (type stickers)
- Panneaux de signalisation: parking, entrée des visiteurs, informations liées à la visite de l'entreprise (horaires d'ouverture, adresse etc.)
- Marquage au sol
- Peinture sur façade

Dépenses éligibles :

- **Contenu graphique** des panneaux
- **Création graphique** des supports
- **L'impression** des panneaux/supports signalétiques
- **Le marquage au sol** par une entreprise spécialisée
- **Outils numériques**

Dépenses non éligibles :

- L'installation technique des panneaux (type main d'œuvre et achat de poteaux)
- Les coûts de main d'œuvre pour l'installation d'un support

VOLET ° 2

Agencement des espaces recevant du public

Quelques idées d'agencement des espaces accueil et boutique

- Hall d'entrée
- Espace d'attente (avec possibilité de commencer la visite dès cet espaces via des supports de médiation)
- Aménagement/agencement de la boutique afin de mettre en valeur les produits présentés pendant la visite
- Agencement d'espace atelier ou de dégustation

Dépenses éligibles :

- **Étude préalable** (plans d'architecte/agenceur)
- **Achat de petit mobilier** (type table, fauteuil etc.)

Dépenses non éligibles :

- La réalisation des travaux d'aménagement
- Achat de gros mobilier (type comptoir, plan de travail etc.)

VOLET ° 3

Outils de médiation et/ou supports de visite

Quelques idées d'outils pouvant servir à une visite

- Audio guide/microphone
- Panneaux explicatifs du processus de fabrication
- Support vidéo présentant le ou les savoir-faire de l'entreprise (ou ses employés)
- Outils sensoriels

Dépenses éligibles :

- Achat de matériel **audio-guide/microphone**
- **Contenu graphique** de panneaux explicatifs
- **Création graphique** de supports (stickers par ex.)
- **L'impression** des panneaux de médiation
- Réalisation des **supports vidéos**

Dépenses non éligibles :

- Installation des panneaux de médiation
- Les vidéos et support de communication de la marque de l'entreprise
- Les travaux d'installation de tous les supports de médiation

VOLET ° 4

Besoins spécifiques à l'entreprise

Quelques idées de besoins spécifiques pour une visite d'entreprise

- Achat de contenants réutilisables pour réaliser des dégustations
- Achat de blouses, charlottes sur-chaussures etc.
- Électroménager en justifiant d'une utilisation liée à la visite (nettoyage post visite)
- Cloisons, rubalises, stores

Dépenses éligibles :

- **Contenants réutilisables** pour les dégustations de produits
- **Matériels de protection** et/ou d'hygiène
- **Électroménager (justifier d'une utilisation pré ou post visite)**
- **Outils de matérialisation** de séparation des espaces
- **Autres dépenses spécifiques** à la visite (justifiée par le compte rendu de l'audit)

Dépenses non éligibles :

- Matériel informatique qui n'est pas utilisé exclusivement pour la visite (ordinateur portable etc.)
- Électroménager qui n'est pas utilisé exclusivement pour la visite
- Toutes autres dépenses non justifiées et apparaissant déconnectées de la visite de l'entreprise

DESTINATION QUIMPER CORNOUAILLE

VOLET ° 5 (Expérimental)

Outils de médiation et **supports de visite adaptés**

Préalables spécifiques à ce volet

L'entreprise doit respecter les normes d'accessibilités minimales attendues pour l'accueil de tous les publics dans ses espaces ouverts :

- Les éléments suivants doivent être accessibles :
- Cheminements extérieurs
- Stationnement des véhicules
- Conditions d'accès et d'accueil dans les bâtiments
- Circulations horizontales et verticales à l'intérieur des bâtiments
- Locaux intérieurs et sanitaires ouverts au public
- Portes, sas intérieurs et sorties
- Revêtements de sol et parois
- Équipements et mobiliers intérieurs et extérieurs susceptibles d'y être installés

L'entreprise doit faire **établir un pré-diagnostic d'accessibilité** auprès des personnes compétentes ou faire tester les aménagements de son entreprise/son parcours à des différents publics spécifiques.
L'entreprise devra apporter la preuve du respect de ces conditions pour pouvoir déposer une demande sur le volet 5.

Dépenses éligibles :

- **Systèmes de guidages**: pour les personnes malvoyantes, malentendantes etc.
- **Systèmes de balisages adaptés:** panneaux de signalétique en braille et contrastée, pictogrammes lisibles, bornes sonores etc.
- **Outils de signalisation visuelle**: pour alarme sonore, sous-titre pour contenus vidéos.

Dépenses non éligibles :

- La réalisation des travaux d'aménagement
- Achat de gros mobilier Installation des panneaux de médiation
- Les vidéos et support de communication de la marque de l'entreprise
- Les travaux d'installation de tous les supports de médiation

Modalités

Les dépenses éligibles (liste non-exhaustive) relèvent de **dépenses en investissement** (aménagement et/ou équipement), réalisées dans le cadre d'un projet global. Ainsi, certains postes de dépenses sont inéligibles, il s'agit :

- des dépenses pour lesquelles les devis seraient déjà signés avant de recevoir l'accusé de réception du dépôt du dossier de la Région Bretagne ;
- des dépenses de communication promotionnelle et marketing (site internet, publications, flyers, support papier, supports numériques) ;
- des travaux de mise en norme uniquement ;
- l'acquisition foncière ou immobilière ;
- des travaux réalisés en régie ;
- des dépenses pour un véhicule ;
- des dépenses liées aux frais de fonctionnement (salaires, frais de formation, , impôts, emprunts, etc).

Accompagnement financier €

L'aide financière accordée se déclinera sous la forme d'une subvention de la **Région Bretagne** selon les modalités suivantes :

- taux d'intervention max de **50 %** du montant de la dépense éligible ;
- investissement minimal de **4 000 €** (plancher de subvention de 2 000 €) ;
- **montant plafond de la subvention 25 000 € TTC**

Le porteur de projet dispose d'une **durée de 4 ans** pour réaliser les investissements soutenus, à compter de la date de signature de la convention avec la Région Bretagne.

Comment répondre à l'AMI

- **Remplir le dossier de candidature + Plan de financement**

Les éléments du dossier sont à transmettre, **par mail**, à votre référent développement économique et/ou tourisme au sein de votre Communauté de Communes et à **clemence.gauriveaud@qcd.bzh**

Dès réception, votre projet sera présenté au Comité technique de la Destination Quimper Cornouaille et **soumis à validation des élus** (Présidents et Vice-présidents des 8 Communautés de communes de la Destination) lors d'un Comité de Pilotage.

Dates des COPIL en 2025 : 24 juin -- 4 octobre -- 2 décembre

Si votre projet est validé par le COPIL, il sera a déposer sur la plateforme de la Région Bretagne (cf. Tuto pour dépôt).

Date limite de dépôt de dossier le 31.12.25

Fiche projet

Passage en COPIL souhaité : ☐ 24 JUIN ☐ 7 OCTOBRE ☐ 2 DECEMBRE

☐ JANVIER 2026 ☐ FEVRIER 2026

Pour rappel, le soutien proposé dans le cadre de l'A.M.I " Ouverture au public des entreprises cornouaillaises", est le suivant :

- **25 000 € TTC maximum par projet**
- Plancher de 4 000 € de dépenses subventionnables
- Taux d'intervention max de 50 %

Votre demande concerne : plusieurs choix possibles

☐ Volet°1 ☐ Volet°2 ☐ Volet°3 ☐ Volet°4 ☐ Volet°5

Présentation de la structure, et du projet d'investissement : _____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

DESTINATION QUIMPER CORNOUAILLE

Région BRETAGNE

Fiche projet

Détaillez les dépenses envisagées pour ce projet:

Dossier de candidature

COORDONNEES DE LA STRUCTURE

Raison sociale

Statut ☐ Privé, préciser : _____ ☐ Associatif ☐ Public

Adresse du siège

Adresse administrative

Téléphone

Mail @

Site internet

N° SIRET

COORDONNEES DU DIRIGEANT

Nom & Prénom

Qualité

Mail

Téléphone

COORDONNEES D'UNE AUTRE PERSONNE (optionnel)

Nom & Prénom

Qualité

Mail

Téléphone

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) ____

Agissant en qualité de ____

Dénomination de la structure ______________________________________

ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite une subvention d'un montant de ___________€ pour le présent dossier de demande de subvention.

J'atteste sur l'honneur :

- ☐ la régularité de la situation fiscale, sociale et, le cas échéant, environnementale de l'organisme que je représente,
- ☐ l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier,
- ☐ l'absence de conflit d'intérêts avec mes financeurs et mes prestataires, ne pas faire l'objet d'une procédure collective (redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation des aides d'État[1].

Je m'engage à :

- ☐ fournir toute pièce jugée utile pour instruire et suivre la réalisation de votre demande,
- ☐ informer le service instructeur en cas de modification des informations (ex : période d'exécution, localisation de l'opération, plan de financement, indicateurs...), y compris changement de situation (fiscale, sociale...) etc.

A ___________ Le __/ __/____

Nom, Prénom, Fonction, SIgnature

Plan de financement

☐ HT ☐ TTC

DEPENSES	€	RESSOURCES	€
Intitulé des postes de dépenses		Fonds privés	
		AUTOFINANCEMENT	
		Total des fonds privés :	
		Fonds publics	
		REGION BRETAGNE	
		Total des fonds publics :	
Total dépenses :		Total ressources :	

L'éligibilité des différents postes de dépenses sera analysé lors de l'instruction de votre demande.
Merci de transmettre en pièce jointe les devis.

Liste des pièces à joindre

Les structures dont le projet est retenu devront déposer leur dossier complet de demande d'aide auprès de la **Région Bretagne**.

Cette démarche est à réaliser en ligne à partir de la validation du Comité de Pilotage sur le portail des aides de la Région Bretagne.

A suivre, la liste des pièces à joindre lors du dépôt du dossier en ligne :

- Statuts, à jour ;
- Avis de situation au Répertoire SIRENE de l'INSEE, à jour ;
- Extrait Kbis délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce, à jour ;
- Relevé d'Identité Bancaire ;
- Dossier de présentation complet ;
- Attestation sur l'honneur datée et signée ;
- Estimatif détaillé des dépenses prévisionnelles ;
- Devis détaillés ;
- Plan de financement daté et signé ;
- Autre pièce que vous jugerez utile de porter à connaissance.

La date de complétude, délivrée par la Région Bretagne suite au dépôt du dossier en ligne, marque le début de la prise en compte des dépenses éligibles pour le calcul de l'aide.

Le projet sera par la suite présenté en commission permanente du Conseil régional de Bretagne. Suite à cela, une convention sera transmise aux structures dont les projets sont validés, précisant notamment les modalités de versement de l'aide financière.

Les étapes :

- Versement d'une avance à la signature de la convention financière établie avec la Région Bretagne ;
- Versement du solde de la subvention sur présentation sur le portail des aides :
  - des factures acquittées des dépenses réalisées ;
  - d'un état récapitulatif des dépenses acquittées attestant de la réalisation de l'opération ;
  - d'un bilan qualitatif de l'opération, intégrant des photos des investissements réalisés, et d'un retour établi au vu des objectifs détaillés dans le cadre de la présente aide.

TUTO - déposer une demande

Portail web : https://aides.bretagne.bzh

1 - Préambule

Cliquer sur déposer une demande, puis dans l'onglet « Choix du téléservice », taper « tourisme » dans la barre de recherche et cliquer sur **« TOURISME – Identité et transitions – Projets de développement des 10 Destinations touristiques »**

– > suivant

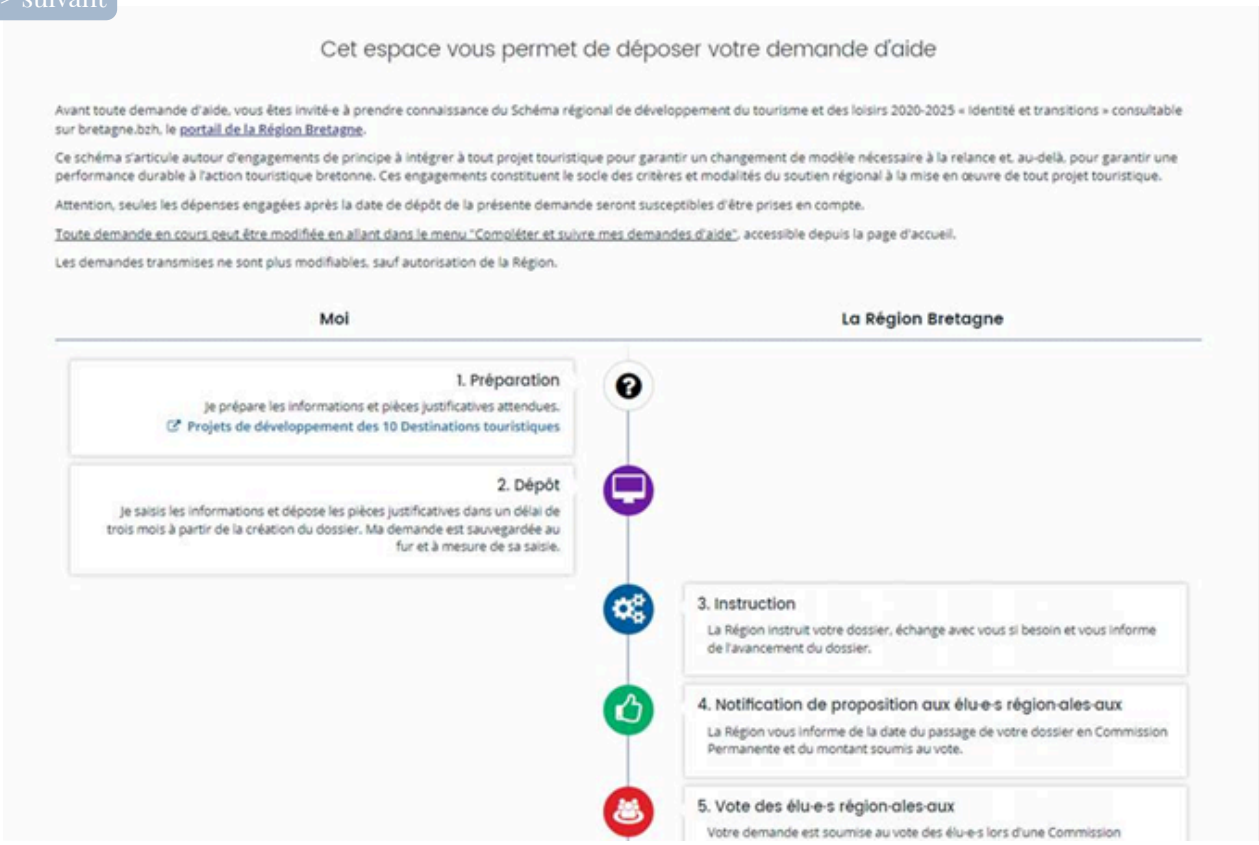

– > suivant

TUTO - déposer une demande

2 - Critères d'éligibilité

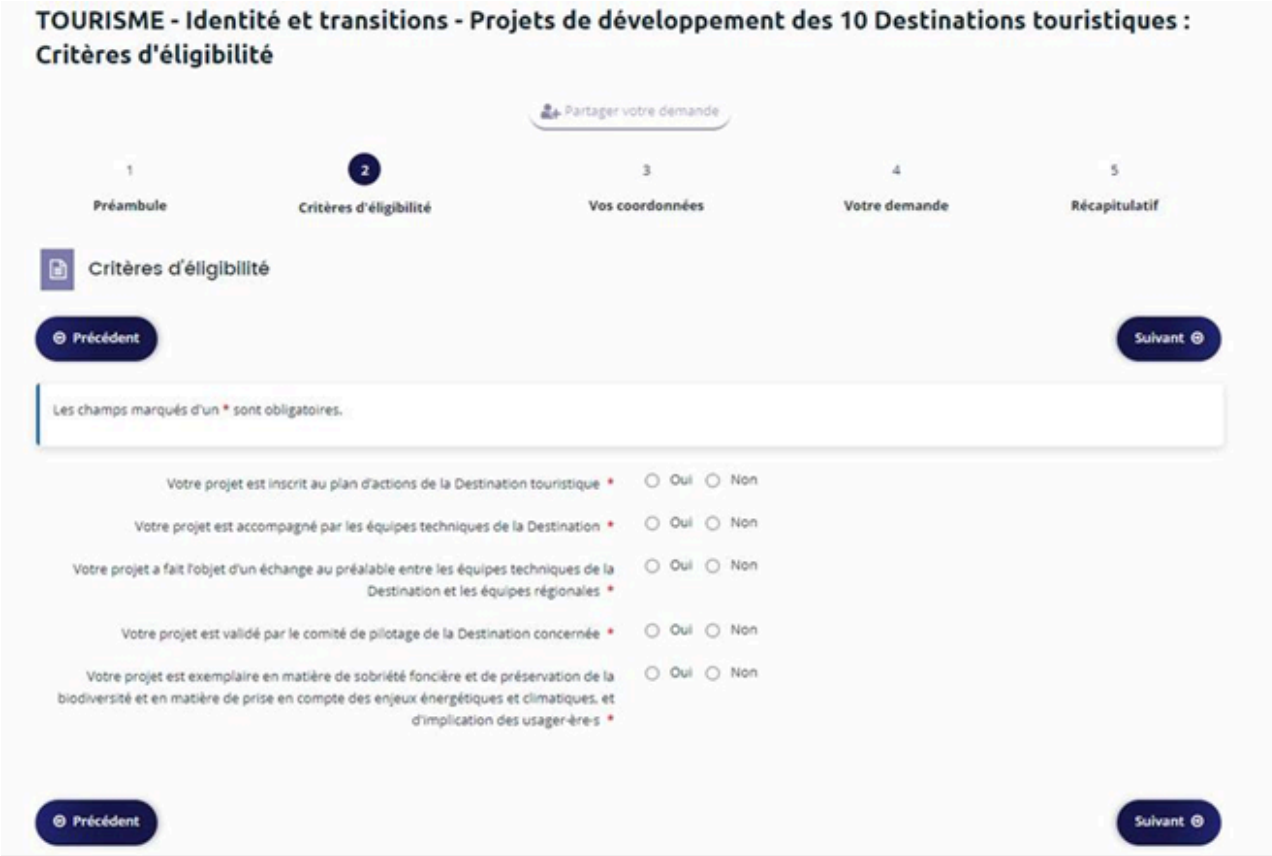

TOURISME - Identité et transitions - Projets de développement des 10 Destinations touristiques : Critères d'éligibilité

Partager votre demande

1 Préambule | 2 Critères d'éligibilité | 3 Vos coordonnées | 4 Votre demande | 5 Récapitulatif

Critères d'éligibilité

Précédent | Suivant

Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Votre projet est inscrit au plan d'actions de la Destination touristique * — Oui / Non

Votre projet est accompagné par les équipes techniques de la Destination * — Oui / Non

Votre projet a fait l'objet d'un échange au préalable entre les équipes techniques de la Destination et les équipes régionales * — Oui / Non

Votre projet est validé par le comité de pilotage de la Destination concernée * — Oui / Non

Votre projet est exemplaire en matière de sobriété foncière et de préservation de la biodiversité et en matière de prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques, et d'implication des usager·ère·s * — Oui / Non

Précédent | Suivant

Cochez **OUI** à tout.

– > suivant

3 - Vos coordonnées

Vérifier et/ou compléter les infos notées.
L'adresse mail renseignée est celle où les pièces officielles seront envoyées.
De même pour l'adresse postale.

– > suivant

TUTO - déposer une demande

4 - Votre demande

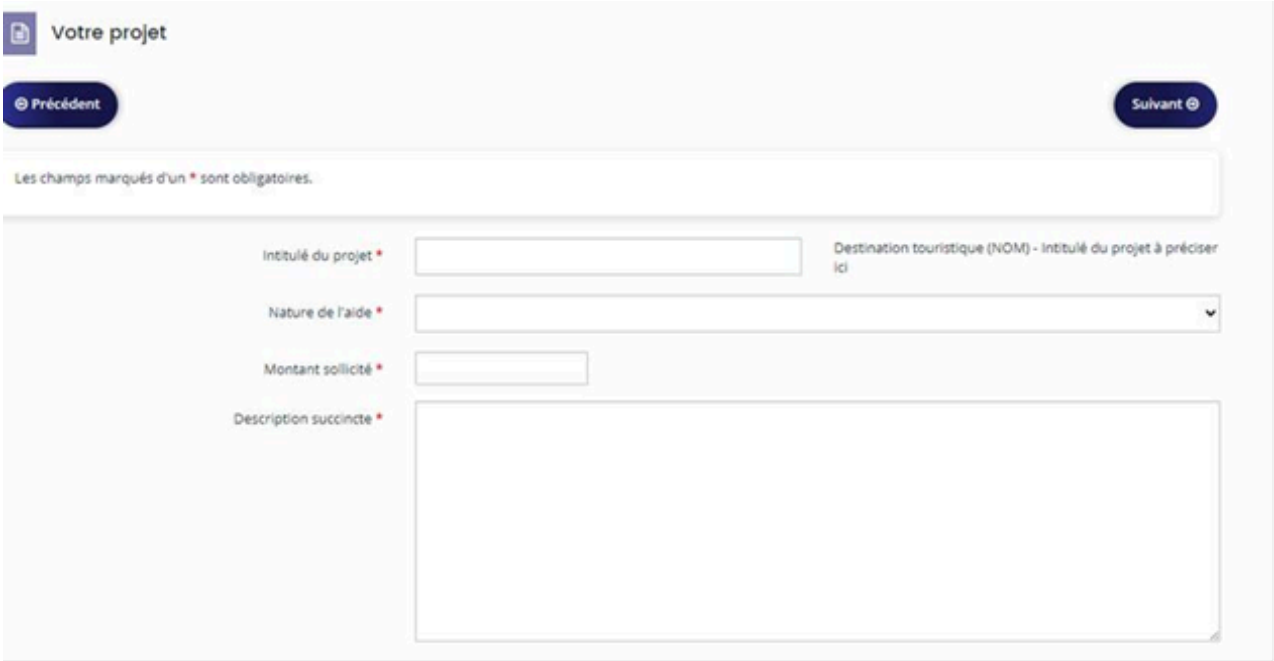

- Intitulé du projet : Appel à Manifestation d'Intérêt « x_x_x_x_x_x_x_x_x_x »
- Nature de l'aide : Investissement
- Montant sollicité : X XXX €
- Description succincte : bref récap des objectifs du projet et de ce que représente cette aide financière pour le porteur de projet.

– > suivant

TUTO - déposer une demande

4 - Votre demande

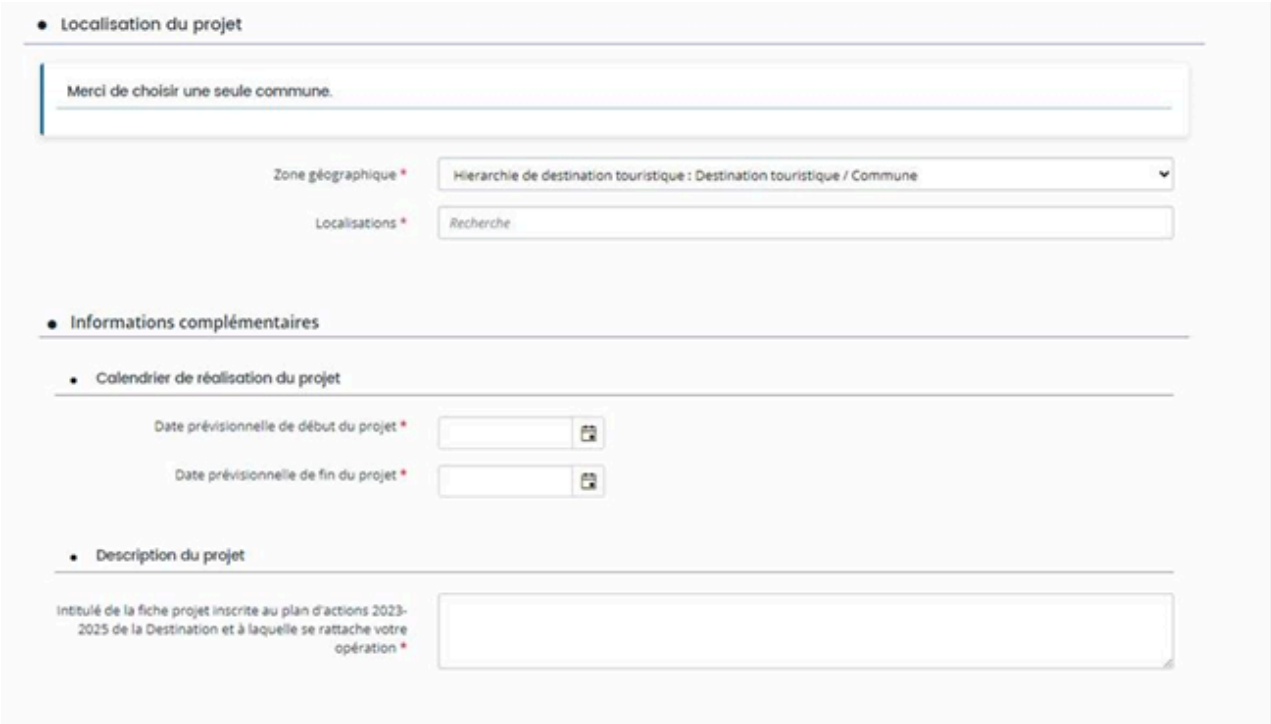

- Localisation : commune où siège le porteur de projet
  (1 choix possible)

- Date prévisionnelle de début du projet : indicatif

- Date de fin : indicatif

- Intitulé de la fiche projet :
  - A - Savoir-Faire ;
  - B - Itinérance ;
  - C - Nautisme

  (1 choix possible)

– > suivant

TUTO - déposer une demande

5 - Pièces justificatives

> Attention, le plan de financement est à signer + la note technique est à remplir + l'attestation sur l'honneur est à remplir et signer.

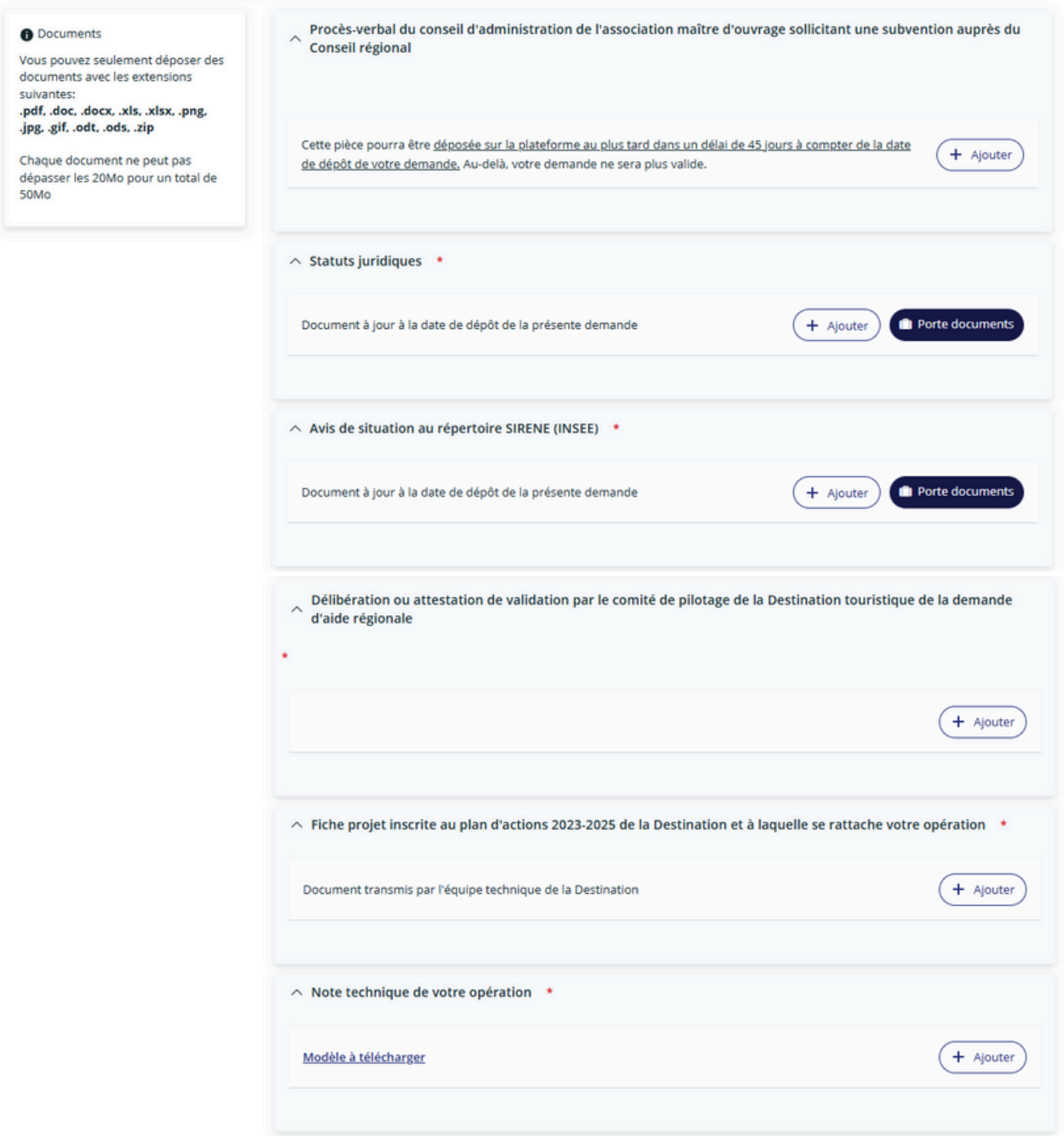

TUTO - déposer une demande

5 - Pièces justificatives

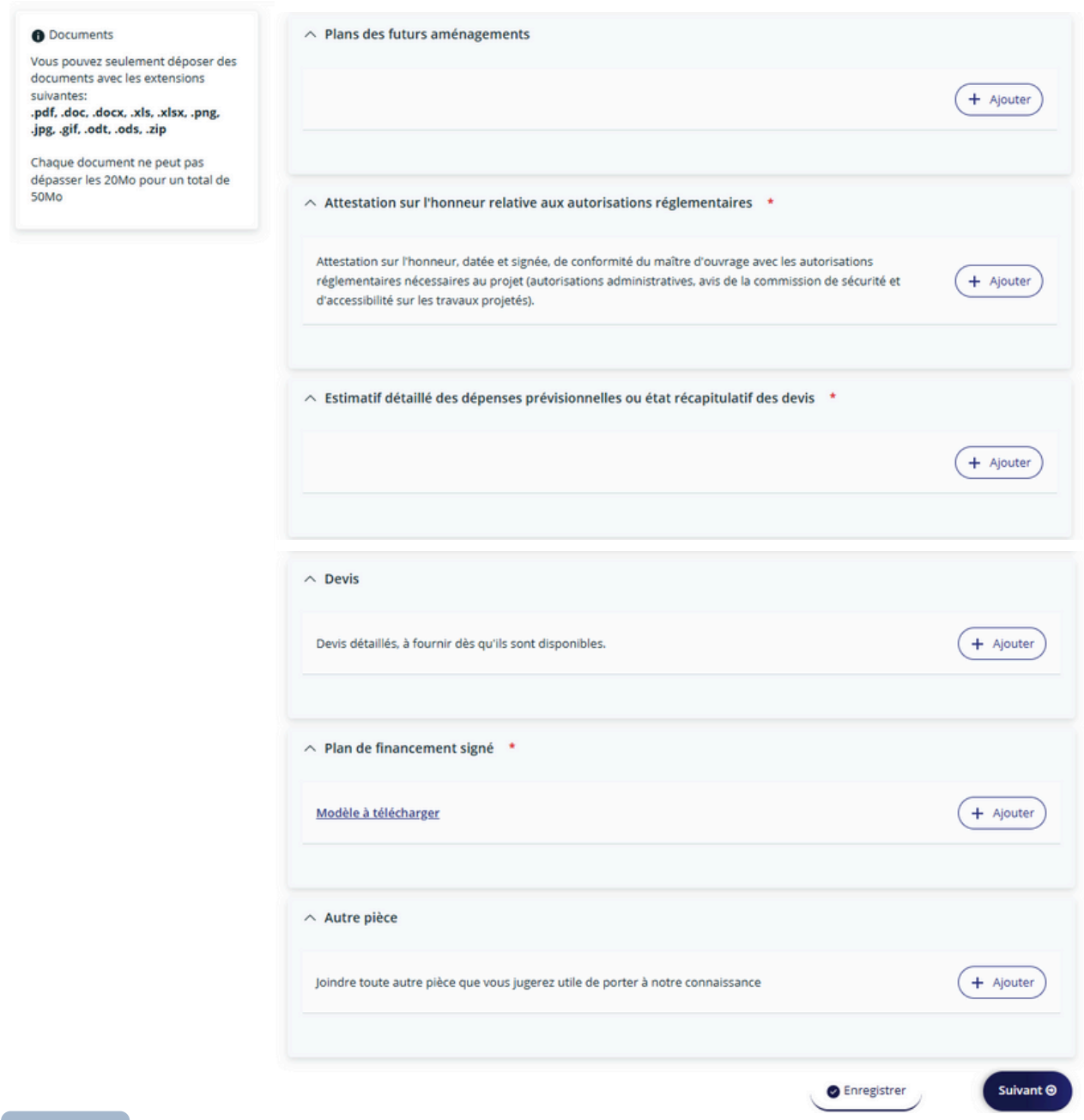

– > suivant

Récapitulatif

Dès que toutes les pièces sont déposées, un récapitulatif PDF de la demande est crée. Veuillez l'enregistrer et l'envoyer à votre contact Destination/QCD.